



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	16
votants	18

Le mercredi 12 avril 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023

DELIBERATION N° 55/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Jean-Louis TAYLOR, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, André IPERT.

OBJET :

Demande de subvention à la
Région pour la réalisation
d'un diagnostic pastoral

ABSENTS : Jérôme BOUERI, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ONT DONNÉ POUVOIR : Jérôme BOUERI à Julia BONNET, Michel BRAUN à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Julia BONNET et Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la Commune souhaite entreprendre des chantiers de débroussaillage et d'ouverture du milieu, pour soutenir les activités pastorales et prévenir le risque DFCI sur son territoire. Une partie de ces chantiers pourront être réalisés par Force 06 et l'ONF. Le reste sera pris en charge par la Commune, en faisant intervenir des entreprises privées. L'étude menée par le Centre d'Études et de Réalisations Pastorales des Alpes-Maritimes (CERPAM) vise à recenser les secteurs d'intervention, à définir leurs priorités, et à préciser les modalités d'intervention possible des débroussaillages et des ouvertures à réaliser.

Le montant de cette opération est de 15 525 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement, joint à la présente délibération, et sollicite l'aide de la Région à hauteur de 80% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention à la Région pour la réalisation d'un diagnostic pastoral.

APPROUVE le plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2023 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN



PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : REALISATION D'UN DIAGNOSTIC PASTORAL

DEPENSE :

Montant 15 525 € HT


RECETTES :

REGION 80% 12 420 €
PART COMMUNE 20% 3 105 €

TOTAL TTC : 18 630 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 12/04/2023

Le Maire,

 Sébastien OLHARAN